



COMPACT II

L'ACTIVITÉ « FONCIER INDUSTRIEL »

L'activité « Foncier industriel », dotée d'un budget de l'ordre de 127 millions de dollars, a pour objet la conception et la promotion d'une nouvelle approche en matière de planification, de développement, de revitalisation et de gestion des espaces d'accueil industriel, tirée par la demande et privilégiant le partenariat public privé (PPP). Cette activité porte sur la mise en œuvre de trois composantes :

127
MILLIONS USD



L'apport d'une assistance technique aux parties prenantes en matière de développement et de gestion des zones industrielles. Le Centre d'expertise pour le développement du foncier industriel (CEDFI), créé au sein de l'Agence MCA-Morocco, est appelé à appuyer le gouvernement, plus particulièrement le ministère en charge de l'Industrie, dans la conception et le déploiement d'un nouveau modèle de planification, de développement et de gestion des zones industrielles. Cet appui sera apporté notamment à travers la mise en place d'un cadre juridique relatif aux zones industrielles, le renforcement des capacités des parties prenantes en matière de planification, de développement et de gestion des zones industrielles, ainsi que l'identification et la dissémination des meilleures pratiques en la matière.



La conception d'un nouveau modèle de développement de parcs industriels durables et de revitalisation de zones industrielles existantes, privilégiant le partenariat public-privé et la promotion de la durabilité environnementale et sociale et orienté vers la satisfaction de la demande du marché. Ce modèle sera mis en œuvre, à titre pilote, au niveau de trois sites dans la Région Casablanca-Settat. Ainsi, il sera procédé, selon le nouveau modèle, à la revitalisation/extension de deux zones industrielles à Bouznika et Had Soualem et au développement d'une nouvelle zone industrielle à Sahel Lakhyayta. Les sites devant abriter ces zones ont été identifiés sur la base d'un ensemble de critères, dont essentiellement la demande, l'impact économique, la viabilité financière, la surface mobilisable et l'absence de risques majeurs.



La mise en place du Fonds des zones industrielles durables (FONZID) visant à soutenir des initiatives privées ou publiques améliorant la gouvernance et la durabilité de zones industrielles existantes ou nouvelles. Ce fonds viendra étoffer l'offre de terrains industriels répondant aux besoins des entreprises en termes notamment d'emplacement, de qualité des infrastructures, de services d'accompagnement et de prix compétitifs, contribuant ainsi à l'accroissement des investissements privés et des emplois générés et à l'amélioration de la productivité et des performances environnementales et sociales des entreprises dans les zones industrielles concernées. Mis en place conjointement avec le gouvernement, ce fonds est doté de 30 millions de dollars.